

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Simazine; 2-Chloro-4, 6-bis (éthylamino)-s-triazine

USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 5

N° PCP : 23181

N° FS : 23181-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4

Date de publication : 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de vaporisation. En cas de contact avec les yeux, les rincer avec beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ce produit est une suspension aqueuse de couleur blanc cassé à brun clair, pratiquement inodore.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Simazine	474 g/L	122-34-9	Non inscrit
Composés apparentés	6 g/L		

Ce produit est dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle peut avaler. Ne pas faire vomir la personne à moins d'en avoir reçu la consigne d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : >93,4 °C (>200 °F) (PMCC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies.

AGENTS D'EXTINCTION : Considéré non combustible, utiliser l'agent approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Des oxydes d'azote, de l'acétonitrile, des composés chlorés et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés dans un incendie. La combustion incomplète de ce produit peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'autres asphyxiants.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si de l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des approvisionnements en eau. Les contenants en feu peuvent éclater ou exploser sous l'effet d'une chaleur excessive. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers la source d'allumage et causer un retour de flamme le long de la traînée de vapeur.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour l'empêcher de s'étendre et pénétrer dans le sol ou contaminer des égouts ou des cours d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements. Couvrir toute la surface touchée avec un matériau absorbant. Balayer et mettre le mélange dans des contenants appropriés. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un détergent à l'eau dure (produits commerciaux comme Tide®, Joy® ou Spic and Span®). Couvrir les lavures de matériau absorbant, balayer le mélange et en disposer comme ci-dessus. Une fois tout les résidus nettoyés et placés dans un contenant, sceller celui-ci et en disposer de manière appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Entreposer le produit de manière sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Garder le contenant hermétiquement fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux agents chimiques, comme des gants laminés, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc butyle, en caoutchouc néoprène ou Viton®, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Lorsque les personnes qui utilisent le produit le font dans une cabine fermée ou dans un avion, conformément aux exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussettes et chaussures résistant aux agents chimiques. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Simazine	Non inscrit	Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Ce produit est une suspension aqueuse de couleur blanc cassé à brun clair, pratiquement inodore.
- SOLUBILITÉ :** Se disperse
- POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) :** 1,144 g/ml @ 20 °C
- TENSION DE VAPEUR (mm) :** 10,3 mm Hg
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** Non établi
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,14 kg/L
- POINT D'ÉBULLITION :** 100 °C (212 °F)
- TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) :** Inférieur à l'acétate de butyle
- pH :** 7 (solution à 5%)
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** La chaleur et le froid excessifs.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Les acides, les bases et les agents oxydants forts
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Des oxydes d'azote, de l'acétonitrile, des composés chlorés et d'autres substances dangereuses peuvent être formées dans un incendie. Du cyanure d'hydrogène peut se former. La combustion incomplète du produit peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'autres asphyxiants.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) :** > 5 000 mg/kg
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** > 2 000 mg/kg
- Irritation des yeux (lapin) :** Irritation de minime à légère
- Irritation cutanée (lapin) :** Irritation légère
- Inhalation CL₅₀ (rat) :** > 0,52 mg/L (4 h)
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Non sensibilisant
- Potentiel carcinogène :** Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Pour des utilisations terrestres, ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver le produit des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en se débarrassant des eaux de nettoyage et des déchets. La simazine est un agent chimique qui peut voyager dans le sol (infiltration et lessivage) et contaminer l'eau souterraine destinée à la consommation.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : pour en disposer, le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il doit être rempli de nouveau uniquement par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et il faut en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ (les emballages porteront les marquages et étiquettes USDOT)

Description DOT : MOINS DE 100 GALLONS : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Description DOT : 100 GALLONS et PLUS : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI ; (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		1	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Simazine (CAS: 122-34-9)

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.